

DELIBERATION 022/2023

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
05/06/2023

Date de l'affichage :
05/06/2023

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 2

Objet :

**ELECTION DES DELEGUES
ET DE
LEURS SUPPLEANTS
EN VUE
DE L'ELECTION
DES SENATEURS
MARSEILLE EN BEAUVAISIS
- COMMUNE -**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 060-216003830-20230609-DELIB022COM-DE



Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Trois, le neuf du mois de juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : - Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Aurélie LEVEQUE, Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVEQUE

Madame le maire, en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a ouvert la séance.

Madame Aurélie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et représentés (9 + 2 pouvoirs) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, Madame le maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de votes blancs 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 11

NOM DE LA LISTE : POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS Suffrages obtenus : 11

Nombre de délégués obtenus : 3

Nombre de suppléants obtenus : 3

Proclamation :

NOM et Prénom de l'élu	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu
DUBUT Isabelle	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Déléguée
DECOCK Jean-Yves	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Délégué
LEVEQUE Aurélie	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Déléguée
DELABY Francis	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléant
LEMARCHAND Françoise	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléante
PREVOST Antonio	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléant

Fait et délibéré à Marseille en Beauvaisis,
le 09/06/2023

Le secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE

Le Maire,

* Isabelle DUBUT